



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

DATE DE LA CONVOCATION : 25/06/2021

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 25/06/2021

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT :

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	17
REPRÉSENTÉS	1
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	18

L’an deux mille vingt-et-un, le premier juillet, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD- Georges GÉRAULT - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME Sylvie PERRAUD ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M Pierre-Yves PARISELLE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Lyse-Marie CLISSON

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités,

VU la délibération n°CM-2021-019 du Conseil municipal en date du 18 mars 2021 portant modification du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT qu’il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d’un agent d’entretien des bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter un agent pour ce poste,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de supprimer :

- 1 emploi d'adjoint technique titulaire à temps complet

DÉCIDE de créer :

- 1 emploi d'adjoint technique non titulaire à temps complet

FIXE le tableau des effectifs comme suit :

	FILIÈRES/GRADES	Effectif Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire préciser TC	Effectivement pourvu titulaire préciser TNC	Effectivement pourvu contractuel préciser TC	Effectivement pourvu contractuel préciser TNC
	<i>Filière administrative</i>					
Catégorie B	Rédacteur principal 1ère classe	1	1			
Catégorie B	Rédacteur principal 2ème classe	1	1			
Catégorie C	Adjoint administratif principale 2ème classe	2	2			
Catégorie C	Adjoint administratif	2	0		1	1
	<b>Total filière administrative</b>	<b>6</b>	<b>4</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
	<i>Filière culturelle</i>					
Catégorie B	Assistant d'enseignement artistique	1				1
	<b>Total filière culturelle</b>	<b>1</b>				<b>1</b>
	<i>Filière technique</i>					
Catégorie C	Agent de maîtrise	1	1			
Catégorie C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1			
Catégorie C	Adjoint technique principal 2ème classe	2	2			
Catégorie C	Adjoint technique	9	2	1	5	1
	<b>Total filière technique</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
	<i>Filière médico-sociale</i>					
Catégorie C	ATSEM principal 1ère classe	1	1			
Catégorie C	ATSEM principal 2ème classe	1	1			
	<b>Total filière médico-sociale</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			
	<i>Filière animation</i>					
Catégorie B	Animateur	1			1	
Catégorie C	Adjoint animation	8	1		2	5
	<b>Total filière animation</b>	<b>9</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	<b>5</b>
	<i>Filière police municipale</i>					
Catégorie C	Brigadier chef principal	1	1			
	<b>Total filière police municipale</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

DIT que le tableau des effectifs ainsi proposé prendra effet à compter du 1er juillet 2021 ;

DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal ;

AUTORISE madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

MAJORITÉ REQUISE : 10  
POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le - 8 JUIL. 2021  
Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Modification du tableau des effectifs

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/07/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/07/2021

---

**Numéro de l'acte :** CM-2021-046 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803436-20210701-CM-2021-046-DE

---

**Date de décision :** 01/07/2021

**Acte transmis par :** Isabelle JACQUES

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.